

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THOIS

SEANCE DU 30/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **Mme PAUGAM Hélène, Maire**.

Nombre de Membres :

Présents : 13

En exercice : 15

Ont pris part au vote : 15

Date convocation : 25/09/2026

Date affichage : 25/09/2026

Secrétaire Séance : Paola JACOPIN

Présents : Hélène PAUGAM, Xavier YANNOU, Anne ROSPARS, Jean-Michel AUTRET, Cécile OLLIVIER, Marcel MORVAN, Valérie LE BERRE, Bernard SALIOU, Elisa PEDOUX, Eric BIZOUARN, Philippe KERSULEC, Christine LESAUX, Aurélien LE MOIGNE

Absent(s) excusé(s) : Erwan KERAVAL (Pouvoir à Mme Hélène PAUGAM), Éléonore LE BARS-LE MEUR (Pouvoir à M. Xavier RANNOU),

D-55_2026.09.30 – Approbation du procès-verbal de la séance du 10/09/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 10 septembre 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Paola JACOPIN.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil les valident ou demandent à le modifier.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide par Quinze** voix pour, **Zéro** abstention, et **Zéro** voix contre

- **Valide** le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2026.

Fait à Saint-Thois, le 05/10/2026

Le Maire, Hélène PAUGAM

